

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 JUILLET 2010

**Présents :** M. TRON, M. PRIVAT, Mme FERNANDEZ DE RUIDIAZ, M. MONFRAY, Mme GRUEL, Mme DE YOUNGMEISTER, Mme BOURCHET, Mme DIDELOT, Mme BOUBY, M. DESPOUY, Mme ARNAUD, Mme LEVIEUX, M. GIOVANNACCI, M. ARFI, Mme KINGUEK WALLA, M. DESAULLE, Mme MANANDHAR, M. BARRANCO, M. LEVASSEUR, M. PHILIPPE, Mme BERSEILLE, Mme HEBACKER, M. BOURDEAU, M. LE CORRE, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

**Absents, excusés, représentés :** M. BATTESTI représenté par M. TRON, M. EL-KHABLI représenté par M. BARRANCO, Mme ADELAIDE représentée par M. BOURDEAU, M. LALANNE représenté par Mme DE RUIDIAZ, Mme LELIEVRE représentée par Mme GRUEL, M. GROISELLE représenté M. CHEVALIER

**Secrétaire :** M. BOURDEAU

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les questions supplémentaires suivantes :

- Demandes de subventions au Conseil Général : Réfection des pistes d'athlétisme  
Rénovation local associatif Haies St Rémi

ce qui est accepté à l'unanimité.

M. le Maire aborde l'ordre du jour.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

## **PREND CONNAISSANCE**

- des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Question de M. BONSIGNORE : La réforme des retraites

« La réforme des retraites proposée par le gouvernement est un véritable coup de poignard contre le modèle social français. Injuste, mais aussi inefficace, ce sont les salariés déjà durement touchés par la crise qui vont la payer au prix fort (22,6 milliards d'euro) alors qu'une fois de plus, le capital est épargné (4,4 milliards d'euro). Ce projet ne règlera rien. Ils s'inscrit dans la lignée des mesures d'austérité mises en place par l'Union européenne : une véritable capitulation devant les marchés financiers et l'amplification d'une politique d'austérité qui nous enfonce dans la récession. Il est possible de faire autrement. Les parlementaires communistes, républicains et du parti de gauche, ont déposé une proposition de loi qui, tout en rétablissant la justice sociale, assurerait également un financement dynamique du système de retraite. Elle repose sur trois piliers :

1. Désintoxiquer notre économie de la finance : contribution des revenus financiers des entreprises à un taux de 9,9% soit 30 milliards de recettes supplémentaires. Cotisation additionnelle des entreprises qui favorisent la financiarisation au détriment de l'investissement et de l'emploi.
2. Favoriser l'emploi et les salaires : majoration de 10% des cotisations des entreprises de plus de 20 salariés dont le nombre de salariés à temps partiel est supérieur à 20% et suppression des exonérations au titre des heures supplémentaires : 25 milliards de recettes supplémentaires.
3. Promouvoir la justice sociale : suppression du bouclier fiscal et augmentation des contributions des revenus issus de l'intéressement, des bonus et stock-options.

Lundi 28 juin, vous avez organisé une réunion de votre Parti, l'UMP, pour débattre de la question des retraites. Je sollicite pour ma part le maire de Draveil pour qu'il organise une consultation publique pluraliste sur cette question avant le 6 septembre, en amont de la fin du débat parlementaire, à l'instar de ce qu'a fait votre ex-collègue le député-maire de St Mandé Patrick Beaudouin par questionnaire, grâce auquel chacun pourra donner son avis sur la durée, le financement, les différents régimes, les carrières longues, la pénibilité, les cas particuliers des jeunes, des femmes, des séniors, et même sur l'épargne-retraite. »

M. le Maire rappelle les termes du règlement intérieur du conseil municipal à propos des questions orales qui ne peuvent porter que sur des « affaires générales intéressant la Ville ». Il apporte néanmoins une réponse à la question posée dans la mesure où l'on peut considérer que l'ensemble des fonctionnaires publics territoriaux seront concernés par la réforme.

Il précise tout d'abord que lors de la réunion publique, un document émanant de l'UMP a pu effectivement être utilisé mais qu'elle était bien ouverte à tous. Des représentants du parti communiste ou du parti de M. Bayrou sont d'ailleurs intervenus dans les débats.

Sur la réforme, il souligne que l'on est dans un régime par répartition. Avoir une réflexion qui aboutisse de fait à augmenter soit les impôts soit les cotisations est assez particulier. La répartition repose, en effet sur la solidarité entre les générations. Tout logiquement, le projet gouvernemental décline une augmentation des mesures d'âge. On peut être contre mais il s'agit alors d'une remise en cause du système par répartition. Il précise enfin certaines modalités concernant la fonction publique territoriale (harmonisation des taux de cotisation sur 10 ans, règle des « quinze ans – 3 enfants », minimum garanti).

Questions de Mme SOROLLA

« Puisque M. le Maire refuse de répondre à mes questions, que je suis seule et unique à formuler et à écrire (ceci dit en passant), j'en profite pour m'adresser à vous puisque mon intervention vous concerne directement en tant qu'adjoint à la sécurité et aux travaux.

Donc, en premier lieu, je vous conseille de reprendre contact avec la personne connue sous le surnom « de la grande amoureuse de Monsieur Tron ». Pas besoin de vous faire une description de cette personne puisque je vous ai vu lui parler en me désignant du doigt un dimanche matin, jour de marché, face au Crédit Agricole. Et depuis ce jour cette personne m'insulte (je ne vous rapporterai pas les termes qu'elle emploie, car contrairement à vous j'ai été bien élevée, mais si vous insistez je ferai un gros effort !). Non seulement je suis, chaque dimanche, insultée par cette personne, mais depuis dimanche 27 mai c'est aussi madame Geneviève IZARD Le Bourg, Conseillère Générale qui est insultée. J'espère que vous avez conscience, monsieur le premier adjoint au maire, que nous sommes deux élues de la République à être atteintes dans notre intégrité privée par vos soins. Je vous laisse réfléchir à ce sujet, qui, si il ne s'arrête pas immédiatement sera, pour ma part, suivi par une plainte contre vous. Et cette plainte aura pour objet principal de protéger une personne en état de faiblesse psychologique contre votre abus de pouvoir en tant qu' élu. »

Mme DE RUIDIAZ répond que malheureusement toutes les femmes plus ou moins proches de M. le Maire sont régulièrement insultées par cette personne. Elle ne pense pas que Mme IZARD-LE BOURG se sente plus visée qu'une autre personne.

Question de M. BONSIGNORE : Problèmes de chaudières à gaz aux Bergeries

« Des habitants des Bergeries m'ont informé que suite à l'arrêt de fonctionnement du puits géothermique, de lourds travaux engagés jusqu'au 1er trimestre 2011 conduisent au fonctionnement exclusif des chaudières au gaz, entraînant une augmentation de la facture pour les locataires en 2010: plus de 50 euros mensuels.

Il n'est pas acceptable qu'une anomalie, si importante soit-elle, avec des risques pour la nappe phréatique, conduise à faire supporter la charge aux locataires. Batigère doit assumer son réseau quels qu'en soient les impacts financiers.

Je vous demande de bien vouloir nous assurer de votre intervention, en écho à celle que j'ai engagé en direction du Préfet, pour rétablir la situation dans le sens des intérêts des habitants des Bergeries, et vous en remercie par avance. »

M. le Maire dit son accord avec ce qui vient d'être évoqué et rappelle qu'il a fallu tout le poids de la municipalité et d'autres élus pour rappeler à Batigère quelles étaient ses obligations en matière de résidentialisation et de respect des engagements pris.

Si l'on peut considérer aujourd'hui que le calendrier est relativement tenu, il constate en revanche qu'en terme de récupération des charges concernant l'eau et la géothermie, le dossier n'est pas abouti. Il évoque une réunion organisée sur ce sujet en octobre 2009, puis il rappelle qu'il est intervenu auprès de la Lyonnaise des Eaux pour une régularisation des charges à hauteur de 41 000€. Si la régularisation individuelle a été effectuée en mai 2010 pour tous les locataires de Draveil, il déplore l'absence de la régularisation du prix de l'eau sur les charges collectives tout comme l'absence de réponse aux différentes interventions de la Ville.

Il explique que le puits de géothermie étant apparemment défaillant, il a fallu passer par le système au gaz pour une période intermédiaire qui pourra s'avérer assez longue compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser. Il souligne que Batigère a unilatéralement décidé de l'augmentation sur les loyers pour récupérer les charges induites. Il précise qu'il a écrit à Batigère pour obtenir des réponses au courrier de l'amicale du 15 mai dernier.

Il déclare qu'il cherchera à s'opposer à cette récupération de charges par Batigère en faisant cause commune avec Vigneux, quitte à faire appel à une décision juridique. Il demandera pourquoi le puits géothermique ne fonctionne pas, et si cela est dû à un manque d'entretien. Si la récupération devait être maintenue, il demanderait alors la mise en place d'un plan de lissage sur une durée restant à déterminer.

Questions de Mme SOROLLA : Elagage avenue des tilleuls

« Pour quelle raison des arbres (avenue « des Tilleuls », rue des Charmilles et j'en passe !) ont été élagués de façon qu'aucune branche ne reste à part le tronc et les grosses branches principales. Dois-je vous rappeler que la saison pour ce genre d'élagage se fait en automne ? Avez-vous une explication de la part de la société d'élagage? »

Mme DE RUIDIAZ répond que si l'avenue « des Tilleuls » est l'allée LOUIS XIV, alors l'élagage a été réalisé cet hiver car techniquement rien n'oblige à élaguer en automne. L'élagage de printemps par exemple, présente l'avantage de contenir la croissance des arbres sans les mettre en péril.

Pour la rue des Charmilles, elle ajoute que les travaux devaient être entrepris en février mais qu'ERDF a tardé à effectuer les coupures de courant permettant aux techniciens de travailler en toute sécurité. L'intervention d'ERDF ayant été réalisée en juin et les travaux d'élagage ont suivi.

Mme SOROLLA demande si les trottoirs vont être faits dans sa rue, une canalisation de gaz est soulevée par une racine puis évoque l'absence d'éclairage public sur l'avenue Jean Jaurès de l'angle de la rue Emile Zola à l'avenue Jacqueline Jeunon depuis le début de la semaine dernière.

Mme DE RUIDIAZ dit que pour la canalisation, elle répondra après constat des services techniques. Elle pense que le problème d'éclairage est lié à l'orage du lundi 28/06. Les Services Techniques ont été prévenus le jeudi, l'intervention d'ERDF a été faite le vendredi matin et celle de SATELEC le vendredi dans la journée pour une remise en service.

Questions de Mme SOROLLA : Travaux de sécurisation sur l'avenue Jean Jaurès

« Pour finir, nous en revenons encore au dossier de l'avenue Jean Jaurès, je vous rassure c'est à Draveil ! Nous avons fêté, si l'on peut utiliser le terme, les 5 ans du lancement du dossier de la sécurisation de l'avenue. Les seuls ouvrages non provisoires à avoir été réalisés sont les deux giratoires. Nous devons d'ailleurs un grand merci aux élections municipales de 2008, car c'est bien grâce à elles que nous avons, en février de la même année, eu l'extrême joie et surprise d'avoir, après plus de deux ans d'attente enfin une proposition de sécurité (passages piétons, stop). Depuis, malgré des dizaines et des dizaines d'appels et je ne compte pas vos promesses (la main sur le coeur !!!!) de nous appeler pour convenir d'un rendez-vous afin de finaliser les passages piétons, les « stop », ainsi que l'étude et la mise en place d'un moyen pour ralentir les véhicules venant des autres rues. Une fois de plus vous nous prouvez le peu de considération que vous avez envers vos concitoyens. Pourtant, en tant qu'élus et surtout en tant que représentant du maire lors de ces absences (et elles sont nombreuses), nous avons l'impression que vous inversez les

rôles, à savoir que ce sont les Draveillois qui sont au service des élus de la majorité alors que ce devrait être le contraire. Il me semble que cette mise au point était indispensable. »

Mme DE RUIDIAZ précise que, suite à la mise en place des « Stop » sur l'avenue Jean Jaurès, le marquage au sol sera prochainement refait pour mieux matérialiser les passages piétons et les bandes « Stop » et qu'il est prévu de "brûler" les bandes « Stop » sur les rues adjacentes.

Mme SOROLLA : « Comment se fait-il que l'on doive attendre autant de temps. Le problème est maintenant inversé, les personnes coupent le « Stop » et cela devient très dangereux. Il y a aussi le problème des gros camions de Draveil Ameublement qui bloquent le « Stop », on ne voit pas les voitures en sens inverse? »

M. le Maire dit avoir reçu des riverains qui sont venus parler simplement et calmement des problèmes de l'avenue Jean Jaurès et que des suites y ont été données à tel point que lors de la réunion publique, ils n'ont pas jugé utile de venir une seconde fois interpellier les élus sur le sujet.

Avant d'interrompre la séance pour une présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), M. le Maire rappelle que :

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est une des pièces maitresse du PLU. C'est un document structurant de présentation générale qui expose l'ensemble des orientations souhaitées. A partir du diagnostic, une articulation a été faite entre les réflexions et orientations données par le groupe de travail constitué de membres du personnel et d'élus, dont un élu de l'opposition, et tout ce qui s'est dit durant les diverses réunions publiques organisées par quartier.
- Les réunions publiques ont été de qualité, avec un taux de participation parfois élevé, la parole a été libre et respectueuse y compris dans les quartiers où des problèmes spécifiques se posent.

M. le Maire, pour la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, laisse la parole à M. ALBAREDE du Bureau d'études d'Espace Ville chargé d'accompagner les services dans la phase d'instruction et d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

A l'issue de cette présentation, M. le Maire ré-ouvre la séance du conseil et le débat est ouvert

M. le MAIRE fait observer :

- que toute une série de servitudes impactent la commune et sont intégrées dans le document notamment les zones de protection PPRI, PPRT....

Sur ce point, il aimerait que soit trouvée la bonne mesure entre ce qui relève évidemment de la prise en compte des servitudes et leur ajustement au regard du risque encouru. Par exemple, les servitudes pesant au titre du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) s'appliquent de la même façon sur Draveil le long des Berges de Seine, à La Villa, à Champrosay que dans les villes du sud de la France traversées par des torrents débordants. Les mesures qui ont été adoptées pour réguler les fleuves et la Seine en particulier devraient être ajustables aujourd'hui.

Il dit également à propos du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRI), que dans le cadre de l'enquête publique, les 4 communes concernées ont voté contre l'extension du site « Cim-Antargaz ». Malgré ces oppositions, l'autorisation a été donnée et la commune est directement impactée par ce plan.

Il souligne la présence d'un certain nombre de périmètres protégés dans la ville tels que la ZPPAUP (Marcelin Berthelot, Paris Jardins.....), ou encore les zones de protection aux alentours de monuments comme l'Hôtel de Ville. Zones sur lesquelles, la Ville ne maîtrise pas entièrement l'urbanisation.

- que certaines opérations ne peuvent être réalisées sans la participation des habitants tel que le projet de requalification des entrées de ville. Si du côté de Vigneux, des aménagements de voirie seront réalisés, pour le quartier de Champrosay, il rappelle l'engagement pris lors de la réunion publique pour une opération de type « Coeur de Ville » qui permet la prise en charge d'environ 30 % des travaux de rénovation et ravalements de

façades, les 70 % restants sont à la charge des propriétaires.

- que le PLU ne permet pas seulement d'avoir une vue d'ensemble mais doit aussi engendrer une réflexion sur certains points précis. La pose de panneaux solaires, par exemple, demande une politique globale tout en préservant l'esthétique sur le territoire communal. Autres exemples, l'affichage et plus précisément les panneaux publicitaires ou encore les antennes relais.

- qu'en matière d'environnement, des décisions fortes doivent intervenir notamment pour préserver la sanctuarisation de la forêt de Sénart. Il informe de la procédure de blocage prise, à son initiative, à l'encontre d'ERDF qui réalise des tranchées pour sécuriser les lignes. Un courrier signé par les maires des trois villes de l'agglomération va être adressé au Préfet dans les meilleurs délais.

Décisions fortes également pour répondre aux riverains qui souvent se divisent dans l'orientation qu'ils souhaitent donner à leur propre environnement, en particulier pour les arbres. Des draveillois demandent le retrait des arbres sur les trottoirs qui créent des nuisances, d'autres s'y opposent.

Décisions fortes encore pour le développement de liaisons piétonnes et de liaisons douces.

-que tout cela se fait dans le périmètre mouvant de l'intercommunalité puisque le choix a été fait de faire évoluer le Plan d'Occupation des Sols vers un Plan Local de l'Urbanisme communal et non pas communautaire ce qui dégagera des marges de manœuvre pour le dessin de notre future carte communautaire qui ne devrait pas rester dans sa configuration actuelle.

M.GRUBER regrette que la commission de l'urbanisme n'ait pas été sollicitée pour définir les orientations du PLU dans la mesure où ce document engage la Ville pour 15 ans et que le diagnostic n'ait pas été communiqué au préalable pour étoffer ce document.

Il demande comment il est possible de définir une identité propre à la commune de Draveil alors qu'il faudrait définir des identités de territoires. Pour lui, c'est la notion d'intercommunalité qui se trouve annulée d'autant plus que la disparition de l'actuelle intercommunalité est envisagée. Selon, les prévisions annoncées : une des communes irait de l'autre côté de la Seine à Athis, l'autre irait du côté de Yerres et Draveil vers Saint Germain les Corbeil. Il dit ne pas comprendre cette politique de territoire.

Il dit également que la synthèse des documents soumis tout au long des différentes réunions de concertation avec la population aurait dû permettre de dégager quelques points clés issus des réflexions des habitants. Après être allé à deux réunions, il considère le projet mal expliqué et la dimension de l'engagement qui va être pris non compris par la population, le but de la concertation étant d'amener les habitants à discuter de leur quartier. Il dit que la façon de procéder n'est pas à la hauteur des objectifs du PLU.

La prise en compte de la notion de développement durable lui paraît bien mais il pense qu'il faudrait informer la population de ce qu'est le développement durable et que cette notion aurait pu être développée de manière pédagogique dans le « Vivre à Draveil ».

Il rappelle que le développement durable repose sur trois piliers :

- économique
- social
- environnemental

et que chaque situation doit pouvoir se décliner autour de ces trois axes. Même s'il s'agit d'un travail de longue haleine, il déplore que Draveil n'ait pas choisi cette orientation.

Il ajoute que pour faire un PLU, la ville devrait associer un plan transports, un plan économie d'énergie, un plan bio-diversité et aussi une notion de ZAP (zone agricole protégée).

Il dit ne pas voir de différence fondamentale entre le Plan d'occupation des Sols fait en 2000, et ce que la Ville veut mettre en place aujourd'hui. Pour lui, Draveil, aujourd'hui est une ville « bouffée » par la voiture, sans possibilité de détournement à cause de la Seine, avec une RN448 qui ne peut pas être élargie et malgré cela on développe une politique qui favorise la voiture à la place des piétons, des liaisons douces et des transports en commun.

Il rappelle aussi avoir évoqué, pour le dossier ZAC, le développement du commerce avec une zone étalée sur tout le centre ville ainsi que la réponse à apporter en terme de mixité sociale en matière de logement. A cela s'ajoute le problème du commerce qui selon lui n'a pas été examiné avec toute la finesse nécessaire puisqu'aujourd'hui des surfaces restent non vendues en centre ville. Les derniers acquéreurs étant un assureur et un bailleur ce qui ne présente pas d'intérêt pour le développement du centre ville en terme de commerces de proximité.

Il déplore le fait que l'on construise la ville comme un patchwork, sans cohérence, et espère la suppression des toits à mansardes dans un pays proche de la Beauce.

A propos des interrogations de M. le Maire il dit que :

- pour la pose des panneaux solaires et de leur aspect esthétique, si l'on veut se lancer dans les énergies renouvelables, il faudra faire quelques concessions.
- pour les antennes relais, il faut être audacieux et regarder ce que font les pays riverains (Hollande, Allemagne, Suisse...) qui ne mettent pas les antennes en ville mais à 5 kms des villes. Il pense le principe de précaution utile.
- la bio-diversité, c'est engager une politique anti-pesticide, anti-insecticide.
- la charte forestière a été abandonnée faute de conviction des signataires, et que sans regard sur la gestion de la forêt, on aboutit aujourd'hui à un défrichage anarchique, qu'en terme de rentabilité, l'ONF a intérêt à vendre du bois et à user de procédures non respectueuses au regard du développement durable de la forêt de Sénart.

M. le Maire rappelle que le PADD est un document d'orientation et invite les élus à profiter de la présence de M. ALBAREDE pour exprimer leurs souhaits.

Puis, il apporte à M. GRUBER, les réponses suivantes :

- A propos de l'identité propre aux trois villes, il fait remarquer que le patrimoine de chacune des trois villes n'est pas le même et que le choix s'est porté sur un PLU communal pour tenir compte de ce patrimoine identifié auquel les draveillois sont attachés. Quant à évoquer de futurs regroupements intercommunaux, cela est prématuré. Il parle des tropismes exercés sur la communauté d'agglomération par ceux qui recherchent des associations en précisant qu'il est normal que la Ville de Montgeron, compte tenu de l'orientation qu'elle souhaite donner à son plan local d'urbanisme, examine si un regroupement du côté du Val de Marne, qui va développer un projet autour de la santé, peut servir ses objectifs; que Vigneux a le droit de se demander si la plateforme aéroportuaire d'Orly est un pôle auquel elle peut se rattacher.
- Sur les espaces agricoles, il dit ne pas avoir d'opposition mais qu'une ZAP (zone agricole protégée) ne concerne que les grands espaces agricoles. Il dit avoir interrogé le bureau d'études pour le terrain situé allée des Monesses, mais cela n'est pas possible..
- Pour le centre ville, il dit que la Ville n'a la capacité financière de porter une ZAC aussi élargie que celle proposée. Il évoque une question, souvent posée au cours des réunions portant sur une augmentation des impôts pour financer le projet, à laquelle il a pu répondre par la négative. Il souligne qu'une ZAC centre ville englobant la totalité du centre ville et plus particulièrement les terrains se trouvant devant l'ancien hôtel de ville aurait été financièrement trop risquée et qu'il ne souhaitait pas prendre ce risque.

Il évoque ensuite la règle qui consiste à demander 20 à 25% de logements sociaux dans le cadre des projets de constructions de collectifs. Au regard des observations formulées, il fait remarquer que la population de Draveil n'a pas bougé depuis 15 ans et invite les élus, qui voient des constructions partout, à réfléchir sur ce phénomène « ça bouge mais la population reste la même ».

Il termine en disant que l'enquête publique devant intervenir dans le cadre de la ZAC donnera à chacun l'occasion de s'exprimer.

M. CHEVALIER dit s'associer à la démarche de M. BONSIGNORE sur les retraites puis intervient à propos du PADD.

« Je m'étonne que depuis la loi SRU de 2000, on intervienne en 2010 pour changer le POS en PLU. On avait tout le temps pour le faire mais là on a choisi la dernière date butoir pour pouvoir changer les choses. Apparemment les marges de manœuvre vont être difficiles puisque je vois dans le document qui nous a été présenté que l'évolution urbaine est aujourd'hui achevée. Cela me pose un petit souci.

Parmi les orientations qui sont soumises au débat, on ne nous dit pas si elles sont compatibles avec une directive territoriale d'aménagement et avec le Plan de Déplacement Urbain. Nous savons uniquement qu'elles sont compatibles avec le PLH. A cet égard nous regrettons la non mise en place d'un Schéma de Cohérence Territoriale qui aurait été un véritable outil de planification urbaine pour l'utilisation économe et équilibrée des espaces urbains et nous aurait permis d'avoir une vision globale en matière d'aménagement urbain à l'échelle de l'agglomération. Quand on voit ce qui se fait sur Vigneux et son projet démesuré sur « les Tourelles » et ce en prolongement de l'avenue H. Barbusse, cela n'augure rien de bon et cela au détriment de la ville de Draveil. Vous m'expliquerez, sans stratégie de planification urbaine comment sera assurée la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile sur la RD31 qui risque de devenir un point de congestion automobile et qui aura une incidence sur la 448 et comment sera préservée la qualité de l'air aux heures de pointe.

Sur le projet d'aménagement et de développement durable, je ne suis pas complètement contre. Il y a des choses qui sont bonnes, surtout les orientations visant à préserver l'acquis. Ceci étant, j'aimerais dire la position et la contribution des socialistes au PADD. Nous sommes contre tout étalement urbain non maîtrisé qui dégrade la qualité des sites et des espaces naturels périphériques, qui éloigne les groupes sociaux les uns des autres, qui crée des besoins nouveaux de déplacements motorisés. Nous sommes contre la fracture physique et sociale qui s'accroît au sein des villes entre quartiers dégradés et d'autres financièrement inaccessibles. Nous sommes contre le principe urbanistique à segmentation sociale et segmentation territoriale. Certains quartiers de la ville vivent en îlot protégé tandis que d'autres voient une certaine concentration de logements sociaux c'est le diagnostic qui le dit.

Nous ne voulons pas d'un modèle de ville à deux vitesses.

Pour aller au plus proche du projet, j'aimerais apporter des petits trucs. Il n'y a rien dans le projet sur l'équilibre commercial centre et périphérie. Nous sommes pour le maintien de la diversité commerciale répartie sur l'ensemble du territoire.

En matière de transports, nous sommes pour une maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile. Nous sommes pour une cohérence urbanistique et des déplacements. Promouvoir un bon niveau de services publics dans les quartiers permettrait de maîtriser les besoins en déplacement.

Je trouve qu'il y a des choses assez contradictoires qui ont été faites. Au niveau des Postes par exemple, dans différents quartiers, on a supprimé les annexes sauf aux Bergeries et aux Mousseaux, je suis de Champrosay et je suis obligé d'aller en Centre Ville pour aller à La Poste. En matière de guichet bancaire, il n'y a rien non plus, donc il faut prendre sa voiture. Je pense qu'il y aurait possibilité sur la Ville de mettre un bon niveau de services publics répartis sur l'ensemble du territoire pour éviter des déplacements intempestifs.

Sur le projet Cœur de Ville de Champrosay, je suis d'accord avec vous M. le Maire. J'ai assisté à l'inauguration de la réhabilitation de la Chapelle Sainte-Hélène et moi qui suis attaché à Champrosay, j'ai du mal à croire qu'il n'y ait pas une rénovation des façades des maisons laissées à l'abandon bd H. Barbusse. Sur ce projet, je vous suivrais M. le Maire et je serai là pour participer. Mais je pense que le niveau de participation demandée aux habitants devrait être un petit peu amoindri pour inciter.

A propos des panneaux photovoltaïques, j'ai lu dans les orientations du PADD : « permet des évolutions vers une prise en compte accrue des enjeux écologiques dans différents quartiers ». J'aimerais savoir si c'est uniquement réservé aux propriétaires de maisons individuelles. Ce serait une formidable idée d'inciter les bailleurs sociaux à mettre en place ce genre d'énergie. Les locataires qui voient leurs charges régulièrement augmenter y trouveraient leur compte. C'est pour moi une idée qu'il faut exploiter aux Bergeries, aux Mazières, à Brossolette, sur la côte de Ris, à Danton etc...

Concernant les déplacements, je voudrais revenir à la réunion publique de Champrosay. Le projet immobilier prévu à Champrosay, je suis pour. J'aurais aimé que la densité soit revue à la baisse

car mon souci premier c'est de voir une augmentation de la circulation sur la rue de l'Ermitage et par voie de conséquence sur la 448. Vous avez annoncé des commerces dans ce projet et je n'y crois pas, je ne pense pas que les gens de Champrosay vont monter la rue de l'Ermitage. Cela serait mieux de faire un petit centre commercial où se trouve Aldi aujourd'hui, cela éviterait des déplacements intempestifs. Sachant que la 448 est une voirie étroite, les marges de manœuvre sont réduites. »

M. le Maire dit qu'il n'y a pas de date butoir pour l'élaboration du PLU. Il rappelle que le Schéma de Cohérence Territoriale est un document intercommunautaire et qu'il ne souhaitait pas que les Villes se retrouvent dans de nouveaux dispositifs alors que le périmètre intercommunal a vocation à évoluer rapidement.

Au sujet de la fracture entre les quartiers dégradés et les autres, il rappelle que tous les quartiers sociaux de Draveil ont été ou font l'objet actuellement de programmes de réhabilitation et/ou de résidentialisation, que Draveil a été l'une des premières villes à bénéficier des programmes ANRU.

Pour l'équilibre commercial, il dit ne pas comprendre ce qui vient d'être évoqué. A propos de Champrosay, il dit identifier très clairement une demande sur le quartier et être convaincu que pour éviter que 85% des achats des draveillois ne s'effectuent hors commune, il faut proposer une offre diversifiée. Il pense que 5 ou 6 commerces de proximité bien identifiés sur Champrosay seraient bienvenus et limiteraient les mouvements de voitures. Il est favorable à un développement des commerces en centre ville mais aussi dans les quartiers et souligne que le turn-over en centre ville est normal.

Sur l'opération « cœur de ville », il dit son accord mais rappelle que la Ville ne fixe pas les règles. Il admet que des maisons, notamment sur le bd Henri Barbusse, justifieraient l'intérêt d'un tel programme mais on ne peut pas obliger les propriétaires à y souscrire.

Pour la problématique transport, il donne la parole à M. DESAULLE qui est l'élu en charge du dossier au sein de la Communauté d'Agglomération.

M. DESAULLE dit qu'une augmentation de la circulation sur la RN 448 ainsi que la RD 31 d'environ 30% a été constatée depuis le début des travaux sur la Croix de Villeroy et l'élargissement de la A104 au niveau de Corbeil.

Concernant les aménagements à hauteur du Clos de la Régale, il précise que le dossier n'avance pas. La RD 31 est une voie départementale, pour laquelle le Conseil Général a réalisé un projet de réhabilitation depuis le bas, au niveau de la rue de la Régale, jusqu'au niveau des Bergeries-Saint-Hubert avec deux voies de circulation alternée : une montante, une descendante pour les véhicules particuliers ainsi qu'un site propre descendant le long du Clos de la Régale et un montant depuis le gymnase Bacquet jusqu'aux Bergeries-St Hubert. Le dossier est finalisé et les dossiers de consultation des entreprises sont prêts mais l'aménageur ne souhaite pas voir des arrêts de transports en commun au pied des habitations. Les propositions faites par l'aménageur et la mairie de Vigneux ont été refusées par le STIF. La solution privilégiait le tout voiture et se situait à 300 mètres des Bergeries-St Hubert. Des arrêts en ligne sont actuellement envisagés mais la largeur de la voirie est telle que cela est excessivement difficile et il faudra probablement déborder chez l'aménageur. Il dit qu'il s'agit d'une réponse technique non satisfaisante.

Il précise ensuite que la Communauté d'agglomération a moult fois formulé des demandes d'augmentation en terme d'amplitude et de fréquence pour tous les quartiers mais que ces demandes n'ont pas été prises en compte par le STIF ou bien sont restées sans réponse. Il dit se rendre actuellement à environ une réunion tous les quinze jours au STIF pour essayer de porter des projets dans différents bureaux et faire en sorte que la parole de la Communauté d'Agglomération soit entendue.

Puis, il informe les membres du conseil de la position de la Communauté d'Agglomération et de la Mairie de Draveil concernant la requalification de la rive gauche de la Seine au niveau de la ville de Juvisy qui risque de laisser la gare routière au même endroit et rendre l'accès à la gare ferroviaire plus difficile pour les draveillois. Il dit que le Maire de Draveil et Président de la Communauté d'Agglomération s'est élevé contre cela et a obtenu, à force de lutte, la création d'un

groupe de travail qui va permettre d'étudier la requalification du Boulevard du Général de Gaulle et la possibilité pour les bus d'arriver directement en plein cœur du futur pôle multimodale pour avoir un rabattement plus efficace sur les gares.

Mme BOUBY intervient au sujet des panneaux photovoltaïques et dit rencontrer régulièrement des administrés qui ne veulent pas voir leur rue défigurée par ces panneaux qui aujourd'hui encore sont particulièrement laids. Aussi, en attendant la mise sur le marché de panneaux plus acceptables d'un point de vue esthétique, leur installation n'est pas autorisée s'ils sont visibles de la rue. Elle précise également n'avoir reçu aucune demande pour des bâtiments collectifs, Elle ajoute qu'après une montée en puissance des demandes d'installations de panneaux, la future baisse du prix de rachat par EDF de l'électricité produite, cumulée au coût élevé de la pose devrait venir réguler les demandes.

### **Intervention de M. BONSIGNORE**

« Lors de ce conseil, vous nous avez proposé pour acte le débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durable, sur la base des éléments exposés dans le document joint en annexe.

Concernant ce document, je tiens à souligner particulièrement ma satisfaction sur certains points : page 6, la phrase au sujet du 75 bd du Général de Gaulle, amendée à ma demande et n'avançant pas de projets de logements à ce jour ; page 6 aussi, la valorisation des entrées de ville dont celle rue Pierre Brossolette en venant de Vigneux, entrée souvent oubliée alors qu'elle est très fréquentée matin et soir.

Page 12, le texte qui précise d'imposer « *une part de logements locatifs sociaux dans toutes les opérations de 10 à 30% selon le cas* » ; également page 12 la phrase, amendée à ma demande, qui prescrit de « *développer le parc de petits logements à prix abordable pour tous les revenus permettant de répondre aux besoins des jeunes, jeunes couples et personnes âgées* ».

Enfin page 13, je propose d'ajouter un item à la fin du chapitre 3 qui dirait : « *préserver et développer l'emploi public sur la ville : hôpitaux, mairie (les 2 principaux employeurs de la ville) mais aussi à la Poste, dans les écoles, les 2 collèges, au lycée Nadar, ainsi que rouvrir et maintenir le centre de sécurité sociale et celui des impôts.* »

Ayant participé au groupe de pilotage de ce document, dans lequel j'ai pu apporter les éléments cités plus avant, ayant participé aussi à toutes les réunions publiques du PLU dans la ville, force m'est de constater que les orientations que nous devons acter impacteront si fortement la vie des Draveillois dans la durée, qu'il ne m'apparaît pas suffisant que seul un vote de notre assemblée ait force de décision, mais qu'il convient de soumettre ce document en amont au verdict des citoyens par le biais d'un référendum d'initiative populaire dès la rentrée, en 5 grandes questions: logement, transports, vie économique, circulation, équipements publics. Je serai bien évidemment totalement disponible pour concourir à son organisation. Son contenu et son déroulement pourront être placés sous l'autorité d'une commission pluraliste issue du conseil municipal ainsi que d'un collège de citoyens représentatif de la population. Son résultat amendera ou abondera le document du PADD que le conseil sera amené à voter à l'issue du processus.

Le résultat de cette consultation sera aussi une garantie de rapport de force face aux décisions de l'Etat qui, par un processus dérogatoire, peut mettre fin du jour au lendemain aux PLU, et en tout cas aux compétences des villes. On l'a vu à propos du Grand Paris où, par le biais d'une société de plein droit imposée par l'État, les villes risquaient d'être dessaisies de leur maîtrise de l'urbanisme. C'est le cas en proche banlieue mais rien ne peut présager de l'extension d'un processus dérogatoire, surtout qu'après le limogeage de son secrétaire d'État Christian Blanc, tous les rendez-vous pris avec Paris-Métropole ont été annulés et on revient à la case départ. »

M. le Maire remercie M. BONSIGNORE de sa participation constructive au groupe de travail puis lui répond.

A propos du 75 bd du Général de Gaulle, il dit la contrainte de sauvegarde du bâtiment émise par l'architecte des bâtiments de France (ABF) et donc l'absence de risque de détérioration des façades en brique qui, selon l'architecte, sont remarquables. Pour tenir compte de l'avis de l'ABF,

le bâtiment fera l'objet d'une opération de restructuration qui sera dédiée au logement et vraisemblablement agrémentée d'un équipement public de proximité.

Il dit son accord sur la rue Pierre Brossolette, qui fait partie des entrées de ville et peut donc faire partie de celles que l'on requalifie.

Pour le projet Joffre, Il rappelle qu'une construction de 700 logements était initialement projetée alors qu'aujourd'hui le projet est de 360 logements. Il rappelle aussi les demandes répétées pour faire baisser le volume de circulation et dit que ce volume est proportionnel au nombre d'actifs. En effet, si le projet associe 120 logements dédiés aux personnes âgées et un dispositif spécifique pour les draveillois avec des conventions pour le personnel de l'hôpital, cela aura un impact sur le nombre des déplacements. Il souligne que le projet n'est pas encore arrêté et qu'en septembre il sera encore possible de le faire évoluer. Il ajoute que le projet étant encore améliorable, il se dit prêt à travailler à cette amélioration, il suffit, pour s'en convaincre, de regarder le projet initial et ce qu'il est devenu depuis que la ville est devenue l'interlocuteur du Crédit Agricole Immobilier.

Il dit partager le même point de vue en terme de mixité sociale.

En ce qui concerne l'emploi sur la commune, il dit ne pas souhaiter mêler des zones résidentielles avec des entreprises qui y développent une activité, la dissociation entre les deux lui semble préférable. En revanche, l'emploi reste, pour lui, une priorité et la meilleure façon de créer des emplois est de favoriser l'éclosion de commerces. Il cite alors comme exemple Super U ou Simply market.

Enfin, il termine en disant que la proposition faite à deux reprises par M. BONSIGNORE de référendum local équivaut à un abandon de compétence de l'organe délibérant. Il ne s'agit pas d'un désaccord de principe général mais dans le cas présent cette procédure lui pose problème et soulève deux obstacles :

- le premier est la difficulté du dossier : comment demander à la population de se prononcer sur un dossier aussi difficile et complexe que le PLU?
- le second concerne la difficulté d'avoir un vote significatif sur un tel sujet alors que des initiatives locales obtiennent un vote avec des taux de participation qui ne dépassent pas les 24 ou 25% pour des scrutins faciles à déterminer.

Aussi, il dit que ce dossier relève du conseil dans ses compétences et que le cadre de cette assemblée délibérante lui semble d'autant plus approprié qu'il n'est pas proposé de bouleversement majeur par rapport au Plan d'Occupation des Sols et, en outre, dès l'année prochaine le dessin de nouvelles communautés d'agglomération viendra s'impacter dessus.

#### **Intervention de M. GRISAUD :**

« Je souhaite surtout revenir sur la partie qui concerne le logement.

La construction de quelques centaines de logements est donc envisagée dans les années qui viennent. C'est une évidence qu'il manque des logements, des logements de toutes sortes, des dizaines de milliers rien qu'à l'échelle de la région. Je suis, bien sûr, pour la construction de logements, constructions qui nécessitent d'être discutées et organisées.

Mais au delà des objectifs qu'on nous présente, j'ai des doutes quand aux affirmations contenues dans ce document :

Qu'en est-il exactement de la construction de logements dits « sociaux » ?

Les constructions envisagées ne sont pas des HLM. Alors je me pose la question : quels en seront les loyers ? Peut-on avoir la garantie que ces logements profiteront aux salariés dont les revenus sont bas ? Pour prendre un exemple, un salaire d'ouvrier ou de fonctionnaire de catégorie C, à 1200 euros par mois, permettra-t-il à un couple de se loger ? La ville aura-t-elle le moindre pouvoir de contrôler les loyers ?

Ces constructions de logements devraient être confiées à des organismes privés, tel que le Crédit agricole Immobilier, filiale d'une grande banque appartenant au monde des spéculateurs qui ont

entraîné l'économie mondiale dans la crise. Alors il faudrait leur faire confiance pour construire des logements, et surtout des logements abordables pour les classes populaires ?

Sur la commune les loyers pour un 3 pièces sont au minimum de 7 à 800 euros sans les charges. Qui peut se payer de tels loyers ? Les gens qui ont les relations et les moyens, pour eux se loger n'est pas un problème, mais la réalité c'est que même les classes moyennes n'y arrivent pas, ou alors en s'endettant de plus en plus pour acheter. Personne dans ce conseil municipal ne l'ignore. Mais il faut bien loger les gens, alors comment faire ?

Comme je l'avais affirmé lors du débat sur le PLH (Plan Local de l'Habitat), c'est l'État qui devrait prendre en charge le contrôle et la construction des logements affectés à la population laborieuse, pour éviter les abus, abus de bailleurs privés dont un exemple a été évoqué lors de ce conseil. »

M. le Maire admet un manque de logements malgré les efforts faits. Depuis 15 ans, au travers de ses permanences, il dit identifier parfaitement le besoin de logements des draveillois et draveilloises. Sur les 650 demandes enregistrées avec un turn-over de seulement 4% sur un parc de 2500 logements, seuls 100 logements peuvent être attribués sachant que nous n'avons pas la maîtrise de l'attribution de logements même si nous avons des conventions avec la Préfecture, la Région ou autres.

Concernant les logements sociaux, il précise que dans l'ensemble des conventions actuellement signées entre l'État et les principaux opérateurs comme le Crédit Agricole Immobilier, une aide financière n'est apportée que s'il s'agit de logements sociaux voire même certaines catégories de logements sociaux. La question ayant été posée au Crédit Agricole Immobilier, il semble qu'il soit possible de moduler sur Champrosay. Toutefois, il précise que, si le Crédit Agricole Immobilier, pour prendre cet exemple, est l'opérateur, la répartition de logements sociaux se dessine dans le cadre de conventions avec les bailleurs.

Enfin, Il dit maintenir le cap en matière de construction de logements, puisque c'est une nécessité.

#### **Intervention de MME SOROLLA :**

« Vous nous proposez aujourd'hui, au point 1 de l'ordre du jour du conseil municipal de voter la délibération : « Plan Local d'Urbanisme: approbation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ». Après l'avoir annulée pour des raisons obscures alors qu'elle était annoncée sur le site internet de la commune, vous avez lancé ce que vous appelez « une concertation », moment légalement obligatoire d'une procédure du PLU. Du 3 mai au 25 juin 2010 vous avez instruit une série de réunions dites de concertation, afin de cadrer au texte en vigueur régissant le déroulement légal et obligatoire de la mise en oeuvre de cette procédure. Je passe sur le côté ubuesque du partage des quartiers, niant toute réalité de la vie quotidienne et la réalité de terrain. Vous avez donc développé toute une série d'arguments ou plutôt d'affirmations péremptoires dénuées de bon sens au regard du développement de notre commune. Aux contre-vérités ont succédé les approximations et les effets de manches auxquels vous nous avez si bien habitué et auxquels, bien entendu, nous ne sommes plus dupes.

En effet pour rentrer dans le détail.

Les objectifs du PLU ont été élaborés de manière singulière dans le PLH. « rien n'est décidé » clament les invitations aux réunions de quartiers qui sont organisées courant juin dans les quartiers. Rien hélas n'est plus faux ! Ce que vous ne dite pas M. le Maire, c'est qu'en coulisse, au sein de la communauté d'agglomération que vous présidez, les grandes orientations ont déjà été arrêtées dans la cadre du P.L.H. (Plan Local de l'Habitat), document applicable aux communes de Vigneux/Draveil/Montgeron. La lecture de ce document préparé depuis 1 an et voté au sein de la communauté d'agglomération en mars 2010, ne laisse aucun doute sur le caractère biaisé de la procédure de concertation. La loi dispose en effet que le PLH s'imposera au PLU et que les objectifs du PLH devront explicitement être retranscrits dans le PLU. A défaut, la révision du PLU devra être effectuée dans les trois ans. Si la modification n'est pas toujours réalisée après trois ans, le Préfet déclenchera « une procédure de mise en conformité » automatique.

En réalité, les orientations du PLH de la communauté d'agglomération Sénart Val de Seine s'intégreront obligatoirement dans le futur PLU draveillois. Vous travestissez donc gravement la réalité en prétendant que rien n'est décidé !

De la densification !

Dans un volumineux rapport intitulé « quatrième arrêt en conseil communautaire » daté de juin

2009, le cabinet « urbanis » détaille le plan d'action pour la ville. Sans crainte du discrédit, les pseudo-experts n'hésitent pas à appuyer leurs conclusions préfabriquées en se basant essentiellement sur les chiffres anciens souvent tirés de statistiques des années 90.

Alors que Montgeron a opté pour un maintien de sa population, vous engagez, M. le Maire de Draveil, la ville dans une course insensée à la prééminence de la ville principale dans la communauté d'agglomération. Les Draveillois n'y ont aucun intérêt. Vous affichez ainsi votre ambition de voir croître la population draveilloise pour dépasser les 30.000 habitants. Partant de cette volonté affirmée de croissance démographique, M. TRON et les élus de la Communauté d'Agglomération ont fixé la construction à 230 logements par an, faisant ainsi preuve d'un activisme immobilier dépassant les demandes de l'État. Notons en effet, que dans son « porter à connaissance », le Préfet n'en réclamait si je ne m'abuse, qu'entre 170 et 200 pour toute l'agglomération. Le mot tabou de « densification » signifiant bétonnage en langage courant est même lâché lorsque les urbanistes auteurs du rapport, proposent au détour d'un paragraphe consacré à Mainville, explique leur intention « d'apporter de la densité » (page 58 du rapport officiel PLH)

De l'engorgement routier vers l'asphyxie des voies secondaires.

Le rapport rédigé par des urbanistes met évidemment en lumière l'insuffisance du réseau routier pour résorber les flux de circulation générés ainsi par la politique de densification programmée dans le PLH pour Draveil.

Dès l'introduction, le cabinet Urbanis souligne sur la ville le « nombre limité d'axes structurants » en clair l'inexistence de voies de desserte à forte capacité. Sur Draveil, il les limite à deux : la RD 448 (Henri Barbusse) et la RD 31 (avenue Delacroix / Europe), toutes deux déjà saturées.

Contraints de trouver une solution à l'équation impossible du bétonnage sans voies routières suffisantes, les auteurs du PLH concluent à la nécessité de « valoriser les axes secondaires », « développer les transversales », « reporter le trafic » ou d' « affirmer les liaisons entre Vigneux et Draveil » : en langage non codé cela signifie, sans ambiguïté, ouvrir le trafic routier de passage dans les rues résidentielles. Un peu plus loin, il est écrit en parlant de la saturation prévisible de la RD31 qu'il faut « envisager une adaptation de la desserte ». Cela signifiera-t-il qu'il faut élargir l'avenue, y interdire le stationnement, à ce stade le rapport se contente de suggérer la solution, laissant aux habitants la mauvaise surprise.

Chacun le voit. Derrière le PLH et le PLU, au delà de la valeur des biens des draveillois, c'est notre cadre de vie et même une conception de la ville qui sont en jeu.

Pour ma part, je refuse de me laisser imposer la loi des promoteurs, des experts venus des beaux quartiers de Paris et des élus en mal d'ambitions personnelles. Plus que jamais, je continue à soutenir que l'espace fait la qualité de vie, qu'il faut refuser l'asphyxie de nos routes et que la forêt est un privilège et la protéger est un devoir. Tous les draveillois doivent s'unir contre votre soudain, vibrillonnant et inquiétant activisme immobilier ; chacun doit se mobiliser contre un PLU dont les orientations du PLH donnent un avant goût bien peu enthousiasmant. Bien entendu, M. le Maire, je vous demande d'annexer cette communication au compte rendu de la réunion du conseil municipal de ce jour, et vote contre, ne vous accordant aucun blanc-seing dans la gestion de notre ville. »

M. le Maire répond que la concertation est légale et encadrée et que pour cette raison la Ville a demandé à un bureau d'études d'accompagner les services tout au long de la procédure.

En ce qui concerne les arrêts du PLH, il annonce que le Comité Régional de l'Habitat s'est réuni le 21 juin et l'a approuvé et dit regretter que cette intervention n'évoque pas le sujet des « demandeurs de logements ».

M. LEVASSEUR souhaite rappeler que le POS comme le PLU s'attache aux droits de propriétés des personnes et que pour beaucoup d'entre elles le logement est le principal investissement de leur vie, le fait qu'elles s'intéressent à leur problème particulier et à l'évolution de leur investissement lui paraît tout à fait légitime. Il dit qu'il s'agit d'un aspect fondamental à prendre en compte dans le PLU car si on nuit trop gravement aux intérêts des particuliers, il peut y avoir des recours et des conséquences juridiques importantes.

Il dit habiter le quartier de la Villa et demande à intervenir pour ce quartier tout en regrettant de n'avoir pu participer à la réunion organisée pour des raisons professionnelles. A propos du PPRI, sujet qui le préoccupe, il dit qu'il faut tenir compte de l'aspect réel du risque, puisque depuis 25 ans

les phénomènes de crues semblent régulés grâce aux barrages construits en 1982 puis souligne que les côtes utilisées par la navigation sont fausses.

Il dit encore qu'à la Villa, les digues normalement à la charge de la Région ne sont pas entretenues. Il dit la nécessité d'intervenir auprès de la Région, en particulier sur la zone de la Fosse aux Carpes, qui menace très clairement certains pavillons situés à l'arrière du site.

M. le Maire rappelle la convention conclue avec l'Agence des Espaces Verts pour « la Fosse aux Carpes », zone particulièrement protégée puisqu'on y a identifié plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux. Cette convention confie à la Ville la prise en charge des frais de fonctionnement, la Région prenant à sa charge l'investissement. Or, dans la mesure où aucun investissement n'est réalisé, la Ville a considéré qu'il y avait rupture de l'accord.

A l'issue d'un rendez-vous qui s'est tenu en octobre 2009, il dit que le Président de l'Agence des Espaces Verts lui a indiqué qu'une convention serait actualisée par relancer le processus. Depuis cette date, la Ville reste dans l'attente d'une proposition. Il indique avoir demandé l'intervention de plusieurs conseillers régionaux auprès du Président de la Région M. Huchon.

Sur le PPRI, il admet que les préconisations ne sont pas totalement en adéquation avec la situation locale des quartiers du bas de Draveil.

M. CHEVALIER demande pourquoi la Maison Alphonse Daudet est oubliée dans la volonté de mise en valeur ?

M. le Maire répond que c'est l'une des Maisons qui peut profiter de l'opération cœur de Ville

M. CHEVALIER : « il est dit « assurer des rabattement vers les gares, RER de Juvisy et de Ris » . Concernant Ris, je pense que s'il est appliqué une tarification zone 4, le rabattement sera efficace. Si la zone Ris reste en tarification zone 5, je pense que les gens iront plutôt vers Juvisy. »

M. DESAULLE évoque le projet d'un tarif unique qui manifestement ne sera pas maintenu puis il précise que si le tarif en zone 5 n'augmente pas alors que les tarifs des zones 1 à 4 augmentent, la zone 5 deviendra attractive.

M. le Maire invite les élus à intervenir s'ils estiment avoir de nouvelles propositions à faire ou indiquer des améliorations à apporter et se propose de les intégrer dans le document après débat.

#### **DELIBERATION N° 10 07 80 – PLAN LOCAL D'URBANISME : APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** du débat sur les orientations générales du projet d' Aménagement et de Développement Durable;

#### **DELIBERATION 10 07 81 – CESSION DU LOT B DE LA PARCELLE CADASTREE AN 402, SISE 19 BIS RUE DU BOUT DES CREUSES**

M. GRUBER donne une explication de vote : « je voterais contre car je trouve que ce terrain fait partie d'un lot de 2000 m<sup>2</sup> derrière les services techniques c'est un bien foncier communal qui aurait du rester un bien foncier communal dans la mesure où il n'y a rien d'urgent à céder à des particuliers ce terrain. »

M. le Maire répond qu'avec une politique immobilière figée, on se retrouve incapable d'entretenir le patrimoine avec des m<sup>2</sup> inutilisés et un transfert sur la fiscalité. Puis, il évoque une autre délibération pour une cession d'une trentaine de biens vacants et sans maîtres intégrés dans le domaine communal. Or, la Ville n'a pas vocation à être un porteur de terrain mais doit décider de l'utilisation du foncier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 29 voix POUR**

**5 Abstentions : M. GROISELLE représenté par M. CHEVALIER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA  
1 Contre : M. GRUBER**

- **APPROUVE** la vente à M. et Mme PROPIN Erik, demeurant 109 bis rue du Chemin Vert à Draveil – 91210, du lot B de la parcelle cadastrée AN 402, d'une superficie de 407 m<sup>2</sup>, au prix de 175 000 euros HT, en ce compris la commission de l'agence d'un montant de 5 000 euros à la charge du vendeur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses adjoints ayant délégation à signer tous actes afférents à la matérialisation de cette cession, notamment la promesse et l'acte authentique de vente.
- **PRECISE** que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.
- **DIT** que cette cession sera constatée par acte notarié.
- **MANDATE** Maître VINCENT, notaire sis 110, bd du Général de Gaulle à Draveil 91210, afin de rédiger l'acte notarié y afférent.
- **PRECISE** que les recettes afférentes seront inscrites au budget.

**DELIBERATION N° 10 07 82 – AUTORISATION DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE SUR LA PARCELLE CADASTREE AW 97 SISE 37 RUE ALPHONSE DAUDET**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 34 voix POUR**

**1 Abstention : Mme SOROLLA**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de Déclaration Préalable pour la pose d'une clôture sur la parcelle AW 97, sise 37 rue Alphonse Daudet.

**DELIBERATION N° 10 07 83 – INTEGRATION DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC NON CADASTREES DE LA COMMUNE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'incorporer ces parcelles au Domaine Public routier communal.

<b>parcelles</b>	<b>situation</b>	<b>Superficie (m<sup>2</sup>)</b>
AE 708	3, rue de Mainville	3
AE 710	3, rue de Mainville	148
AE 712	3, rue de Mainville	111
AI 1078	7, rue du Chemin Vert	20
AI 1140	Allée des Charmes	10601
AI 1142	Allée des Aubépines	6487
AI 1188	75, rue du Chemin Vert	6
AK 270	Rue des Sources	81
AK 276	Rue des Sources	84
AK 514	67, rue des Sources	237
AO 88	2, rue des Capucines	26
AO 297	1, rue des Claudines	140
AO 301	1 B, rue des Claudines	15
AO 495	11, rue de la Tranchée	68

AO 508	6 ter, rue du Muguet	8
AO 546	19, rue du Muguet	45
AO 646	11, rue Lamartine	42
AO 678	39, rue Lamartine / rue Victor Hugo	118
AO 787	1, rue des Claudines	104
AO 1042	11, rue du Muguet	61
AO 1043	11, rue du Muguet	22
AS 234	93, rue Eugène Delacroix	124
AS 463	27, rue des Jonquilles	26
AS 663	9, rue des Jonquilles	18
AS 664	Rue des Jonquilles	7
AT 237	Rue des Saint Jean	149
AT 238	Rue des Saint Jean	104
AT 242	Rue des Saint Jean	201
AT 405	Rue des Saint Jean	25
AZ 108	Rue du Port aux Dames (Albert Einstein)	311
AZ 155	Rue Ferdinand Buisson	14
AZ 171	Rue Ferdinand Buisson	626
AZ 181	Rue Charles Darwin (Ormes des Mazières)	12
AZ 182	Rue Charles Darwin (Ormes des Mazières)	187
AZ 184	1, rue Albert Einstein	658
AZ 186	Rue Charles Darwin (rue du Port aux Dames)	78
AZ 188	Rue Claude Bernard (Ambroise Paré)	382
AZ 189	Rue Claude Bernard (Ambroise Paré)	388
AZ 190	Rue du Port aux Dames	484
AZ 193	Rue du Port aux Dames	11
AZ 194	Rue Claude Bernard (rue du Port aux Dames)	267
AZ 196	Rue Albert Einstein (rue du Port aux Dames)	616
AZ 197	Rue Albert Einstein (rue du Port aux Dames)	523
AZ 198	Rue Albert Einstein (rue du Port aux Dames)	304
AZ 202	Rue Claude Bernard	17
AZ 203	Rue Claude Bernard	20
AZ 206	Rue Albert Einstein	24
BC 221	Place d'Oberkirch	712
BC 268	Domaine de Villiers	3166
BC 271	Domaine de Villiers	3799
BC 272	Domaine de Villiers	795
BI 84	Avenue de l'Europe	132
BI 101	Rue du Parc des Bergeries	4170
BI 102	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 103	Rue du Parc des Bergeries	12

BI 104	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 105	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 106	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 107	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 108	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 109	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 110	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 111	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 112	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 113	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 114	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 115	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 116	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 117	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 118	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 119	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 120	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 121	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 122	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 123	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 124	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 125	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 126	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 127	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 128	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 129	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 130	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 131	Rue du Parc des Bergeries	12
BI 132	Rue du Parc des Bergeries	12

#### **DELIBERATION N° 10 07 84 MARCHE DE Noël 2010**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'organisation du Marché de Noël, **DECIDE** de reconduire le tarif forfaitaire par emplacement équipé d'un stand de 3 X 3m d'une table et de 2 chaises pour un montant de 30 €.

**APPROUVE** le nouveau règlement intérieur du Marché de Noël, **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cet évènement.

#### **DELIBERATION N°10 07 85 – EXTENSION DU MULTI-ACCUEIL DES BERGERIES**

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'extension du multi-accueil des Bergeries dénommé « multi-accueil La Farandole » sise allée des Bergeries, à la date d'obtention de l'avis de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Essonne, **APPROUVE** les dispositions du règlement intérieur, **PREND ACTE** des dispositions du projet de structure, **AUTORISE** monsieur le Maire à signer les contrats d'accueil

personnalisés, **INDIQUE** que le taux d'effort retenu est le suivant :

Composition de la famille				
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Accueil collectif	0,06%	0,05%	0,04%	0,03%
Accueil familial	0,05%	0,04%	0,03%	0,02%

**DÉCIDE** que le plancher et le plafond retenus correspondent à ceux indiqués par la CNAF à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, à savoir :

- Plancher annuel : 579,72 €
- Plafond annuel : 4 574,60 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectif et de financement d'une prestation de service entre la CAF et la ville de Draveil, **PRÉCISE** que le règlement intérieur sera transmis au Conseil Général de l'Essonne et à la Caisse d'Allocation familiales et qu'il sera affiché dans l'établissement.

### **DELIBERATION N° 10 07 86 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL : RENOVATION DU LOCAL JEUNES DANTON**

M. BONSIGNORE rappelle que le local jeune des Mazières avait bénéficié du même processus et demande à savoir où il en est aujourd'hui? et notamment si l'on a avancé sur la question des nuisances supportées par le voisinage.

M. GIOVANNACCI évoque les plaintes des riverains des Mazières et dit qu'une réunion vient d'avoir lieu avec tous les acteurs sociaux des Mazières

M. PRIVAT précise que les nuisances interviennent à la fin des activités après 22h, les jeunes se retrouvent alors dans la rue et continuent de discuter et de faire du bruit. Pour cette raison, il a été demandé aux animateurs de travailler de façon à ce que les jeunes quittent le local discrètement. Il dit aussi que dans le cadre de la résidentialisation, des bornes vont être installées ce qui empêchera les jeunes en voiture de se rapprocher du pied des immeubles.

M. GRUBER demande si l'aménagement extérieur du local Danton est prévu.

M. le Maire répond que cela sera fait dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'ensemble du quartier.

M. GRUBER demande s'il existe un projet éducatif.

M. GIOVANNACCI répond que le programme existe, que les activités proposées se poursuivront dans de meilleures conditions d'aménagement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de rénovation du local Jeune Danton, **APPROUVE** le plan de financement **APPROUVE** les montants de l'opération estimée :

- pour les travaux : 58 528,43 € HT soit 75 000 € TTC
- pour le mobilier : 12 541,81 € HT€ soit 15 000 € TTC

**SOLLICITE** les subventions maximales du Département, **DIT** que le financement de l'opération sera assuré par :

- une subvention du Département au titre du fonds APPUI
- une subvention de l'État au titre de l'A.N.R.U
- une subvention du Logement Francilien
- un autofinancement de la Ville.

**S'ENGAGE** à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien de l'établissement, **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant notification de la subvention, à l'exception des travaux pour lesquels une dérogation aurait préalablement été accordée, **SOLLICITE** du département, une dérogation afin d'autoriser la ville à commencer les travaux avant attribution des subventions

**DELIBERATION N° 10 07 87 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL : REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS ELEMENTAIRE**

M. CHEVALIER dit que l'on peut observer une forte sollicitation du Département pour des subventions au travers de ces 3 délibérations. Puis, il cite le « bilan des subventions 2009 du Département pour le canton de Draveil » en faveur des associations qui s'élève à 243 980 euros, de la commune pour 1 662 667 euros, des collèges pour 130 272 euros, du logement pour 149 850 euros, des établissements publics pour 271 875 euros, de l'intercommunalité pour 73 022 euros, à destination directe des habitants pour 2007 euros soit un total de 2 533 580 euros.

Il trouve que le Département joue bien son rôle alors qu'à chaque conseil municipal il est dit que les dotations du Département sont en baisses.

M. le Maire rappelle la perte de 30 à 40% de subvention en l'espace de 3 ou 4 ans et dit qu'il suffit de voir la nouvelle articulation des contrats départementaux pour comprendre qu'il n'y a pas matière à contestation.

M. BONSIGNORE souhaite rappeler que le Département a pris la décision de réduire ses aides aux communes pour maintenir une politique d'aide à l'emploi et à l'essor public. Il dit également que l'État a lui aussi réduit ses aides aux collectivités, au Département et à la Région. La politique de l'État assèche les finances et la capacité d'intervention des Départements.

M. le Maire précise qu'il y a à la fois des transferts de charges et des difficultés pour les Départements mais que le Département de l'Essonne est particulièrement mal géré.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de réhabilitation du centre de loisirs élémentaire, **APPROUVE** le montant des travaux estimé à 125 418,06 € HT soit 150 000 € TTC, **APPROUVE** le plan de financement, **SOLLICITE** les subventions maximales du Département, **DIT** que le financement de l'opération sera assuré par :

- une subvention du Département au titre du fonds APPUI
- un autofinancement de la Ville.

**S'ENGAGE** à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien de l'établissement, **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant notification de la subvention, à l'exception des travaux pour lesquels une dérogation aurait préalablement été accordée, **SOLLICITE** du département, une dérogation afin d'autoriser la ville à commencer les travaux avant attribution des subventions, **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à la réalisation du projet

**DELIBERATION N° 10 07 88 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL : RENOVATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET L'ECOLE PIERRE ET MARIE CURIE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de réhabilitation intérieure de l'école Pierre et Marie Curie et de rénovation de son Accueil Périscolaire, **APPROUVE** le montant des travaux estimé à 146 321,07 € HT soit 175 000 € TTC, **APPROUVE** le plan de financement, **SOLLICITE** les subventions maximales du Département, **DIT** que le financement de l'opération sera assuré par :

- une subvention du Département au titre du fonds APPUI

- un autofinancement de la Ville.

**S'ENGAGE** à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien de l'établissement, **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant notification de la subvention, à l'exception des travaux pour lesquels une dérogation aurait préalablement été accordée, **SOLLICITE** du département, une dérogation afin d'autoriser la ville à commencer les travaux avant attribution des subventions.

#### **DELIBERATION N° 10 07 89 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de verser une subvention d'un montant de :

- 700€ à l'association Très d'Union
- 500€ à l'association, des Paralysés de France – délégation 91

#### **DELIBERATION N° 10 07 90 – RUE WALDECK ROUSSEAU : DEMANDE DE SUBVENTION AU SMOYS**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le programme d'enfouissement des réseaux électriques rue Waldeck Rousseau angle rue Charles Mory, **AUTORISE** M. le Maire à solliciter les subventions auprès du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS) pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques sur la rue Waldeck Rousseau angle rue Charles Mory

#### **DELIBERATION N° 10 07 91 – REHABILITATION INTERIEURE DE L'ECOLE PIERRE BROSSOLETTE : DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de réhabilitation intérieure de l'école maternelle Brossolette, **APPROUVE** le montant des travaux estimés à 25 008,17 € HT soit 29 909,77 € TTC, **SOLLICITE** au titre de cette opération la subvention maximale de la région, **APPROUVE** le plan de financement, **DIT** que le financement de l'opération sera assuré par :

- une subvention de la Région
- un autofinancement de la Ville

**S'ENGAGE** à mentionner la participation de la Région Ile de France dans toute action de communication, **SOLLICITE** de la Région, une dérogation afin d'autoriser la ville à commencer les travaux avant attribution des subventions, **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à la réalisation du projet

#### **DELIBERATION N° 10 07 92 – CONTRAT GLOBAL DE L'EAU**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** le programme d'actions à réaliser dans le cadre du Contrat de bassin de la Vallée de l'Yerres aval et du Réveillon 2010/2015, **AUTORISE** M. le Maire à signer le Contrat de bassin de la Vallée de l'Yerres aval et du Réveillon 2010/2015 ainsi que tout document s'y rapportant

#### **DELIBERATION N° 10 07 93 – LEUVILLE SUR ORGE : ADHESION AU SMOYS**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion de la commune du Leuville-sur-Orge au Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (S.M.O.Y.S.) auquel elle transfère les compétences Électricité et Gaz.

**DELIBERATION N° 10 07 94 – TRANSPORTS SCOLAIRES SUR CIRCUITS SPECIAUX / ANNEE SCOLAIRE 2010/2011**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les contrats types, convention ou avenants arrêtant la fiche technique du circuit conclu entre la commune et les transporteurs spécialement autorisés par le STIF à exploiter les circuits de transport scolaire organisés par la ville pour l'année scolaire 2010/2011, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces contrats, conventions ou avenants après l'intervention de la décision du STIF, **FIXE** le montant de la participation des familles des enfants utilisant le circuit spécial scolaire desservant le collège Eugène Delacroix à 87 € par enfant, **FIXE** le montant de l'aide sociale accordée aux élèves du collège Eugène Delacroix utilisant les lignes régulières (LM – 17) à 30 € représentant la différence entre le montant de la carte Optile (117 €) et le tarif de la ligne de transport scolaire spécial desservant le collège.

**DELIBERATION N° 10 07 95 – REMBOURSEMENT DE TITRES DE RECETTES : PLACES DE SPECTACLE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** le remboursement des places pour le spectacle « Florilège, entre humour et poésie » pour un montant total de 16 euros.

**DELIBERATION N° 10 07 95bis – REMBOURSEMENT DE TITRES DE RECETTES : ETUDES DIRIGÉES**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de rembourser la somme de dix huit euros à un parent d'élève.

**DELIBERATION N° 10 07 96 – AVENANT N°10 AUX CONVENTIONS D'OCCUPATION DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX PAR LES COLLEGES A. DAUDET ET E. DELACROIX**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les deux avenants n° 10 qui ont pour objet de fixer la participation des Collèges Alphonse Daudet d'une part et Eugène Delacroix d'autre part aux frais d'utilisation des équipements sportifs pour la saison scolaire 2009/2010 et de décider de leurs créneaux « horaire d'utilisation ». **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer,

**DELIBERATION N° 10 07 97 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'adopter la modification du tableau des effectifs comme suit :

**Création :**

- 1 emploi de Puéricultrice Cadre de Santé – titulaire -
- 1 emploi d'Éducateur de Jeunes Enfants – titulaire -
- 1 emploi d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe – titulaire -
- 7 emplois d'Auxiliaire de Puériculture de 1ère classe – titulaires -
- 1 emploi d'Auxiliaire de Puériculture de 1ère classe – non titulaire -
- 1 emploi d'attaché territorial

**Suppression :**

- 1 emploi de rédacteur

**DELIBERATION N° 10 07 98 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LA REFECTION DES PISTES D'ATHLETISME STADE FOURNIER**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de rénover les pistes d'athlétisme du complexe Fournier, **APPROUVE** le montant des travaux estimé à 342 062,50 € HT soit 409 106,75 € TTC, **APPROUVE** le plan de financement, **SOLLICITE** les subventions maximales du Département, **DIT** que le financement de l'opération sera assuré par :

- une subvention du Département au titre du fonds APPUI
- un autofinancement de la Ville.

**S'ENGAGE** à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien de l'établissement, **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant notification de la subvention, à l'exception des travaux pour lesquels une dérogation aurait préalablement été accordée, **SOLLICITE** du département, une dérogation afin d'autoriser la ville à commencer les travaux avant attribution des subventions, **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à la réalisation du projet

**DELIBERATION N° 10 07 99 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LA RENOVATION DU LOCAL ASSOCIATIF DES HAIES SAINT REMI**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de rénover le local associatif des Haies St Rémi dans le but d'y accueillir une association Politique Ville, **APPROUVE** le montant des travaux estimé à 100 334,45 € HT soit 120 000 € TTC, **APPROUVE** le plan de financement, **SOLLICITE** les subventions maximales du Département, **DIT** que le financement de l'opération sera assuré par :

- une subvention du Département au titre du fonds APPUI
- un autofinancement de la Ville.

**S'ENGAGE** à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien de l'établissement, **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant notification de la subvention, à l'exception des travaux pour lesquels une dérogation aurait préalablement été accordée, **SOLLICITE** du département, une dérogation afin d'autoriser la ville à commencer les travaux avant attribution des subventions.

La séance du conseil est levée à 23 H 35

Georges TRON  
Maire de Draveil

*Les délibérations et comptes-rendus sont consultables en Mairie, au  
Secrétariat Général, aux heures d'ouverture des bureaux.*